
Les entreprises détentrices des hypothèques sur les sièges, ont ensuite réclamé une déduction fiscale sur leur «investissement» dans le Centre Molson, soi-disant financé sans l'aide de l'État.

spectacles, 560 000 spectateurs-rices et 17,8 millions \$ ÉU de recettes. Sa réputation est enviée à travers l'Amérique du Nord. Garth Brooks, Phil Collins et Céline Dion – rien de surprenant dans son cas – ont souligné ses qualités acoustiques remarquables. C'est que l'oncle Ronald n'a à l'époque pas lésiné sur les dépenses – 15 des 270 millions \$ – pour livrer un produit impeccable en la matière.

Cette qualité sonore est sûrement très importante pour bien entendre le glissement de la rondelle sur la patinoire puisqu'elle a donc été financée par les droits de rachat que les dirigeants des Canadiens imposent sur les meilleurs billets de saison, et ce en raison de la demande fortement supérieure à l'offre. Ils reviennent, pour un siège, à 1 000 \$ par année. Selon une évaluation conservatrice de Pierre Péloquin, c'est 100 millions \$ que Molson pourrait aller chercher dans cette enveloppe. «Si on fait le calcul, le Centre Molson a été financé par les détenteurs de billets de saison des Canadiens.» Ces détenteurs, en grande partie des entreprises, ont ensuite réclamé une déduction fiscale sur leur «investissement» dans le Centre Molson, aréna que M. Corey répète avoir financé sans l'aide de l'État.

Les Expos, pour leur part, amasseraient la moitié de cette somme dans une nouvelle demeure plus petite que le Stade olympique, avec moins de sièges, créant ainsi un phénomène de rareté, à condition d'avoir un club potable sur le terrain. Encore là, le public n'y voit que du feu. Et peut-être même certains éco-

nomistes, peu familiers avec la théorie de la rente à laquelle fait référence ce spécialiste de l'immobilier.

TIRER DES LEÇONS

Pourtant, M. Corey n'a pas manqué l'occasion, ces derniers temps, de pleurer à l'oreille de qui veut l'entendre que la vie n'est pas si rose dans «sa» demeure. Des signes manifestes d'insolence s'expriment ainsi dans le débat sur la taxation du Centre Molson: les gens de l'entreprise font des fous d'eux avec leurs histoires de huis clos au tribunal administratif du Québec (TAQ), chargé d'établir la valeur foncière du Centre, pendant qu'ils tentent de siphonner un peu plus les contribuables. Fort heureusement, le maire Pierre Bourque et Lucien Bouchard restent froids devant cette stratégie.

C'est à ce chapitre que la mainmise sur l'industrie du sport et des spectacles dans la métropole se fait le plus sentir. Car il s'agit là d'une manipulation éhontée de l'offre. «Je paie habituellement mon café 1 \$. Supposons qu'il y a un monopole (dans la vente de café) et que je suis un fanatique du café. On va me demander le triple et je vais accepter. C'est une augmentation du privilège de consommer. Et ce n'est pas de l'argent "mérité"», poursuit l'économiste.

C'est ici, vous en conviendrez, qu'il y a matière à taxer. Le gouvernement pourrait bien suivre le chemin déjà tracé par les dirigeants du Centre Molson en

taxant de 10 \$ les billets de hockey et des grands spectacles et en soumettant les recettes additionnelles à la construction d'un stade au centre-ville. Ici, c'est le concept de l'utilisateur-payeur qui s'applique et non plus les contribuables qui en défrayeront les coûts.

Surenchère justifiée en vertu du monopole, rappelons-le, et qui vaut tout aussi bien pour les billets de spectacle. Celui-celle qui paie 100 \$ pour Céline Dion peut très bien s'acquitter de 110 \$... C'est toujours une augmentation du privilège de consommer qui n'empêchera pas la vedette de chanter à guichets fermés. Autrement dit, chaque dollar superflu – c'est très relatif – obtenu par les propriétaires est susceptible de revenir dans les poches des contribuables ou de subventionner quelque entreprise sportive.


Les utilisateurs-rices du Centre Molson se trouveraient alors à financer par la bande le Stade Labatt. 



PHOTO: DANIEL S. LEGAULT